

Le Comité recommande au gouvernement fédéral de faire savoir aux agriculteurs, aux investisseurs et aux provinces qu'il appuiera la mise en place, par le secteur privé, d'un processus d'intermédiation à l'égard du financement par actions. (Chapitre sept, p. 137)

À une époque où le climat économique était favorable, les **agriculteurs établis** ont accumulé de l'avoir grâce à des bénéfices non répartis et à l'appréciation de leurs biens. Ils ont acquis un certain savoir-faire dans la gestion de leur entreprise qui devrait les inciter à accroître leurs activités, à se diversifier ou à se lancer dans des activités de transformation générant une valeur ajoutée. À ce stade, on devrait normalement observer chez eux un meilleur équilibre entre leur productivité financière et leurs coûts de financement.

Compte tenu de la situation de l'investissement qui prévalait lorsque ces agriculteurs sont devenus établis, les statistiques révèlent un tableau fort différent de celui auquel on s'attendrait normalement. Dans certaines exploitations, les capitaux propres stagnent ou s'amenuisent, et les revenus sont absorbés par le service de la dette. Même si, dans certains secteurs, la conjoncture est très favorable à une expansion, ces agriculteurs ne sont pas en mesure financièrement de faire des projets en ce sens.

L'endettement de ces agriculteurs masque leur savoir-faire en matière de gestion et leurs possibilités de survie. Leur problème de réorganisation de la dette est peut-être le plus difficile à résoudre. Ce sont des agriculteurs à mi-chemin de leur carrière, qui gèrent une exploitation de bonne taille et fort productive, mais qui sont aux prises avec un gros problème d'endettement.

Les taux d'intérêt peuvent avoir un effet majeur sur le plan de la capitalisation ou de la déflation des valeurs des biens. On peut d'abord conclure que les coûts réels extrêmement variables des capitaux empruntés dans l'agriculture ont beaucoup contribué à déstabiliser l'industrie.

Il faut manifestement stabiliser le coût réel des emprunts. Normalement, le taux d'intérêt réel est le taux d'intérêt nominal ou déclaré, moins le taux de l'inflation mesuré au moyen de l'Indice des prix à la consommation. Or, le taux d'inflation courant ne s'applique pas tout à fait au secteur de l'agriculture. Pour établir les coûts d'emprunt, il est plus